

**DELIBERATION DU DIRECTOIRE ELARGI DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UCA**

Membres présents :

Membres du Directoire : Mathias BERNARD (Administrateur provisoire UCA) ; Éric AGBESSI (Institut de technologie) ; Christine BERTRAND (Institut droit économie management) ; Maryline DOUTRE (ENSACF) ; Anne FOGLI (Première VP) ; Pierre MATHIEU (Institut des lettres langues sciences humaines et sociales) ; Françoise PEYRARD (VP formation) ; Vanessa PREVOT (VP recherche) ;

Directeur de l'I-Site : Pierre SCHIANO

Représentants des membres de l'Alliance : Jean-Yves BECHLER (Centre INRAE Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes) ; Isabelle BOIRON (Clermont school of business) ; Florent CACHIN (Centre de lutte contre le cancer Jean-Perrin) ; Emmanuel CUSTODERO (Manufacture Michelin) ; Philippe NEGRIER (CROUS Clermont Auvergne) ; Etienne PAUX (VetAgro Sup, campus agronomique de Lempdes) ; François MAUREL (CNRS) ; Sandrine REBEYRAT (ESACM) ;

Procurations : Patrice MALFREYT à Vanessa PREVOT ; Lylien HUBIN à Anne FOGLI ; Laurent LELLI à Etienne PAUX ; Vianney DEQUIEDT à Mathias BERNARD ;

Membres absents, excusés : Xavier BIJAYE (CHU Clermont-Ferrand) ; Sophie COMMEREUC (Clermont Auvergne INP) ; Vianney DEQUIEDT (FERDI) ; Lylien HUBIN (VP étudiant) ; Laurent LELLI (centre AgroParis Tech de Clermont-Ferrand) ; Jean-Marc LOBACCARO (Institut sciences de la vie santé agronomie environnement) ; Patrice MALFREYT (Institut des sciences) ; Sophie MOMEGE (Club d'entreprises UCA) ; François TORNEY (Limagrain) ; Laurence VANDEL (INSERM) ;

Membres avec voix consultative : David ZUROWSKI, Directeur Général des Services (DGS) UCA ;

LE DIRECTOIRE ELARGI DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 24 AVRIL 2026,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

PRESENTATION DU PROJET

Les statuts de l'UCA prévoient plusieurs collèges au sein du conseil d'administration, dont le collège 4, qui comprend « *Un représentant d'un établissement d'enseignement supérieur externe à l'UCA et membre de la coordination territoriale, désigné par le directoire élargi à la majorité absolue de ses membres* », ainsi qu'un suppléant.

Dans le cadre du renouvellement des conseils centraux de l'UCA, il revient donc au Directoire élargi de désigner ce représentant suppléant. Une seule candidature, celle de Mathieu CAPITAINE, directeur des études et de la vie étudiante de VetAgro Sup, a été reçue.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver, à l'unanimité des présents et représentés, la désignation de Mathieu CAPITAINE en qualité de représentant suppléant d'un établissement d'enseignement supérieur externe à l'UCA et membre de la coordination territoriale, au conseil d'administration de l'UCA.

Membres en exercice : 27
Votes : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

L'administrateur provisoire de l'Université Clermont
Auvergne
Mathias BERNARD



Le 3 mai 2026

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE :
DELIB_DIRECTOIRE_ELARGI_20260424_01

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*